LA PLAGNE
TARENTAISE

Le journal du conseil
05 juin 2026

Pendant 4 jours, du 15 juillet au 18 juillet, La Plagne Tarentaise a vibré au rythme du canoë-kayak de descente. Courses Classique, Sprint, Mass Start... un nombre impressionnant d'embarcations se sont défiées sur le parcours mythique de l'Isère.
Malgré les violents orages de la nuit de jeudi à vendredi, les compétiteurs étaient au départ vendredi matin dans une Isère boueuse et agitée. Des championnats de France marqués par des conditions difficiles, mais qui n'ont rien enlevé au spectacle. La commune de La Plagne Tarentaise remercie les participants, l'organisation, les bénévoles pour ces 4 jours de compétition, ainsi que les spectateurs pour leur présence.

Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

Bellentre La Côte d'Aime Valezan Macot La Plagne
La Plagne Tarentaise

Conseil municipal du 05 juin 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt six
Le 05 juin à 18 h 00
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :
Arpin Franck, Astier Robert, Benoit Nathalie, Boch Jean-Luc, Coleur Amandine, Collomb Monique, Cowx Fiona, David Philippe, Empereur Séverine, Faggianelli Evelyne, Gonthier Jean-Marc, Laboureix Éric, Le Goff Jézabel, Nicot Noémie, Ougier Pierre, Ougier-Simonin Johanna, Schneider Claude, Semay Anne, Silvestre Claudie, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel-Jean, Villiod Nathalie

Excusés :
Astier Fabienne (pouvoir à Laboureix Éric), Blanchet Arnaud (pouvoir à Coleur Amandine), Cote Angélique (pouvoir à Collomb Monique), Paviet-Salomon Pascal (pouvoir à Faggianelli Evelyne), Rubi Simon (pouvoir à Schneider Claude), Vibert Christian (pouvoir à Silvestre Jean-Louis)

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Evelyne Faggianelli est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :
Administration générale :
1. Décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver les procès-verbaux des séances des 20 mars et 7 avril 2026.

Administration Générale

1. Désignation des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal est convoqué afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à faire partie du collège électoral pour les élections sénatoriales.
Conformément aux dispositions du code électoral, l'élection se déroule sans débat et au scrutin secret. Le bureau électoral est présidé par le maire. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal sont appelés à siéger au bureau électoral.
Sont désignés membres du bureau électoral :
• Président : Jean-Luc Boch, maire ;
• Assesseur le plus âgé : Daniel-Jean Véniat ;
• Assesseur le plus âgé : Pierre Ougier ;
• Assesseur le plus jeune : Amandine Coleur ;
• Assesseur le plus jeune : Johanna Ougier-Simonin.

Il rappelle que, conformément aux dispositions du code électoral et sous réserve de l'arrêté préfectoral à intervenir, fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner, la commune de La Plagne Tarentaise, commune de moins de 9 000 habitants dont le conseil municipal compte 29 membres, doit procéder à l'élection de 15 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.
Il indique que les listes de candidats ont été déposées dans les conditions prévues par le code électoral. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes doivent notamment mentionner le titre de la liste ainsi que, pour chaque candidat, les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance et l'ordre de présentation.

Les listes suivantes ont été déposées :
Liste n° 1 : Liste d'union municipale pour la désignation des délégués sénatoriaux de La Plagne Tarentaise

Composition de la liste :

1 Boch Jean-Luc	11 Arpin Franck
2 Coleur Amandine	12 Villiod Nathalie
3 Blanchet Arnaud	13 Scneider Claude
4 Nicot Noémie	14 Semay Anne
5 Véniat Daniel-Jean	15 Gonthier Jean-Marc
6 Astier Fabienne	16 Le Goff Jézabel
7 Silvestre Jean-Louis	17 Tresallet Gilles
8 Silvestre Claudie	18 Cowx Fiona
9 Laboureix Eric	19 David Philippe
10 Benoit Nathalie	20 Cote Angélique

Monsieur le maire rappelle que l'élection des délégués et suppléants a lieu sur la même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.
Après clôture du scrutin, il est procédé au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :
• Nombre de conseillers présents ou représentés ayant pris part au vote : 29
• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
• Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
• Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :
Liste n° 1 L'union municipale pour la désignation des délégués sénatoriaux de La Plagne Tarentaise 29 voix
Après application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les sièges sont répartis comme suit :
Liste n° 1
Délégués titulaires obtenus 15
Suppléants obtenus 5

Sont proclamés élus délégués titulaires : 1 M. Boch Jean-Luc, 2 Mme Coleur Amandine, 3 M. Blanchet Arnaud, 4 Mme Nicot Noémie, 5 M. Véniat Daniel-Jean, 6 Mme Astier Fabienne, 7 M. Silvestre Jean-Louis, 8 Mme Silvestre Claudie, 9 M. Laboureix Eric, 10 Mme Benoit Nathalie, 11 M. Arpin Franck, 12 Mme Villiod Nathalie, 13 M. Schneider Claude, 14 Mme Semay Anne, 15 M. Gonthier Jean-Marc

Sont proclamés élus délégués suppléants :
16 Mme Le Goff Jézabel, 17 M. Tresallet Gilles, 18 Mme Cowx Fiona, 19 M. David Philippe, 20 Mme Cote Angélique

Monsieur le maire indique que le procès-verbal de l'élection sera transmis sans délai aux services de la préfecture / sous-préfecture, accompagné des pièces requises.
Le conseil municipal prend acte de la proclamation des résultats.

Monsieur le maire clôture la séance à 18h30.

Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

Bellentre La Côte d'Aime Valezan Macot La Plagne La Plagne Tarentaise

Conseil municipal du 05 juin 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt six
Le 05 juin à 18 h 30
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :
Arpin Franck, Astier Robert, Benoit Nathalie, Boch Jean-Luc, Coleur Amandine, Collomb Monique, Cowx Fiona, David Philippe, Empereur Séverine, Faggianelli Evelyne, Gonthier Jean-Marc, Laboureix Éric, Le Goff Jézabel, Nicot Noémie, Ougier Pierre, Ougier-Simonin Johanna, Schneider Claude, Semay Anne, Silvestre Claudie, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel-Jean, Villiod Nathalie

Excusés :
Astier Fabienne (pouvoir à Laboureix Éric), Blanchet Arnaud (pouvoir à Coleur Amandine), Cote Angélique (pouvoir à Collomb Monique), Paviet-Salomon Pascal (pouvoirà Faggianelli Evelyne), Rubi Simon (pouvoir à Schneider Claude), Vibert Christian (pouvoir à Silvestre Jean-Louis)

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Evelyne Faggianelli est élue secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 mai 2026
Administration générale :
1. Désignation des délégués à l'association des Communes Forestières de Savoie, 2. Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 07/04/2026 concernant la nomination du représentant du CM dans les conseils d'écoles, 3. Modification du règlement de fonctionnement Multi-accueil municipal « Les p'tits bonnets »
Commande publique :
4. Protocole de fin de contrat de concession de service «Bains et SPA la Plagne» conclu avec la Société Deep Nature
Finances : 5. Budget Général - Approbation du Compte Financier Unique 2025 6. Budget Général - Affectation des résultats 2025, 7. Budget annexe Eau - Approbation du Compte Financier Unique 2025 8. Budget annexe Eau - Affectation des résultats 2025, 9. Budget annexe Assainissement - Approbation du Compte Financier Unique 2025, 10. Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats 2025, 11. Budget annexe Parkings- Approbation du Compte Financier Unique 2025, 12. Budget annexe Parkings - Affectation des résultats 2025, 13. Budget annexe Cinémas- Approbation du Compte Financier Unique 2025, 14. Budget annexe Cinémas - Affectation des résultats 2025, 15. Budget annexe Biens du Revers - Approbation du compte financier unique 2025, 16. Budget annexe Biens du Revers - Affectation des résultats 2025, 17. Budget annexe Régie de transport public de personnes - Approbation du Compte Financier Unique 2025, 18. Budget annexe Régie de transport public de personnes – Affectation des résultats 2025, 19. Budget General - Approbation des subventions 2026 aux associations - inferieures à 23 000 €, 20. Budget Général - Approbation des subventions 2026 supérieures à 23 000 € et des conventions d'objectifs
Ressources humaines :
21. Modalités de renouvellement du Comité Social Territorial local, 22. Création d'un emploi non permanent pour suivi de projet, 23. Opération jobs d'été 2026 - Création d'emplois non permanents
Urbanisme – Foncier
24.Cession pour régularisation emprise foncière en faveur de Monsieur et Madame DEQUIDT Rémi et Charlotte, 25. Désignation des candidats à la commission communale des impôts directs (CCID), 26. Désignation d'un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs
Informations : Liste des MAPA, compte rendu des décisions

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale

1. Désignation des délégués à l'association des Communes Forestières de Savoie

Monsieur Jean-Louis Silvestre explique que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.
Il indique que les statuts de l'association des Communes Forestières de Savoie en date du 16 juin 2026, et notamment son article 5, précise que chaque adhérent désigne un membre titulaire et un membre suppléant.
Du fait de l'adhésion de la commune de La Plagne Tarentaise auprès de cette association, monsieur Christian Vibert propose de désigner ces délégués qui siégeront à l'association des Communes Forestières de Savoie.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public pour cette nomination.
Il désigne M. Christian Vibert en tant que délégué titulaire et M. Jean-Louis Silvestre en tant que délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein de l'association des Communes Forestières de Savoie.
(Votants : 29, pour :29)

2. Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 07/04/2026 concernant la nomination du représentant du conseil municipal dans les conseils d'écoles

Madame Amandine Coleur indique que d'après le Code général des collectivités territoriales : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. ».
Elle rappelle que le code de l'éducation relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, stipulant que chaque conseil d'école du premier degré comprend deux élus, à savoir le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.
Elle explique que la délibération n°2026-0053 du 7 avril 2026 désigne les représentants du conseil municipal, à savoir les maires délégués, qui sont déjà désignés représentants en cas d'absence du maire.
Il convient donc de modifier la délibération du 7 avril, afin de désigner un membre du conseil municipal.
Elle propose sa candidature pour siéger aux conseils d'écoles situés sur le territoire communal.
La présente délibération abroge et remplace la délibération n°2026-0053 du 7 avril 2026.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public pour ces nominations et désigne en qualité de représentant du conseil municipal aux conseils d'écoles du 1er degré pour chacune des écoles communales : Mme Amandine Coleur. (Votants : 29, pour : 29)

3. Modification du règlement de fonctionnement Multi-accueil municipal « Les p'tits bonnets »

Madame Amandine Coleur indique que la convention de financement signée par la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Savoie, actuellement en cours, engage la commune à respecter les différentes modalités stipulées dans le guide de la Prestation de Service Unique (PSU), et permet d'obtenir les aides au fonctionnement des structures communales.
Elle explique que, suite aux remarques de la CAF et aux nouvelles mentions consécutives à la mise en œuvre du décret du 30 août 2021 du Code de la Santé Publique, des modifications sont à apporter à la précédente délibération numéro 2025-127 du 02 septembre 2025 et au règlement intérieur de l'EAJE Les P'tits Bonnets à Plagne Centre, ouvert à l'année.
Les principales modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil portent sur les éléments suivants :
- les modalités pour les subventions et l'utilisation des horaires bruts et réels de la CAF
- la modification de la direction (coordinatrice et directrice sur demande de la PMI)
- les modalités de la badgeuse mise en place en novembre 2025
- le moyen de paiement via Paybox autorisé
- la charte de laïcité à inclure au règlement
- la demande d'autorisation à utiliser les données FILOUE.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Les P'tits Bonnets de Plagne Centre et autorise monsieur le maire à signer le règlement de fonctionnement modifié de cet établissement.
(Votants : 29, pour : 29)

Commande publique

4. Protocole de fin de contrat de concession de service «Bains et SPA la Plagne» conclu avec la Société Deep Nature

Madame Nathalie Benoit informe le conseil municipal que le contrat de concession de service pour l'exploitation du centre « Bains et SPA La Plagne » conclu avec la Société Deep Nature, est arrivé à échéance 30 octobre 2024.
Certains biens et aménagements acquis par Deep Nature Savoie en début de contrat ainsi que d'autres acquis pendant l'exécution du contrat n'ont pas pu être totalement amortis pendant la durée de l'exploitation. En conséquence, conformément aux dispositions contractuelles prévoyant une analyse contradictoire, les parties se sont rencontrées pour déterminer les modalités de leur reprise par la commune, à savoir :
- Liste les biens et aménagements repris par la commune,
- Précise leurs modalités de retour dans le patrimoine communal,
- Précise le montant d'indemnisation à verser par la commune pour la reprise de ceux non amortis en fin de contrat. Ainsi, l'indemnisation s'élève à 115 139,00 € et les biens sont intégrés dans le patrimoine communal,
- Précise qu'après signature, aucune des parties ne peut agir en justice contre l'autre, leurs droits respectifs en application du contrat de concession qui les liait étant définitivement réglés par l'effet du protocole.

Monsieur le maire tient à souligner et à remercier les services municipaux pour l'excellent travail accompli. Comme le montrent les chiffres communiqués, ceux-ci ont permis de réaliser une économie de plus de 120 000 euros. Cette économie résulte du protocole mis en œuvre qui recalcule des indemnités liées à la valeur nette comptable (VNC).
Le conseil municipal approuve le principe de la mise en œuvre, comme le contenu, du protocole de fin de contrat de concession de service pour l'exploitation du centre « Bains et SPA La Plagne » ;
Il autorise monsieur le maire à signer ledit protocole et ce sous réserve de sa signature préalable par la société DEEP NATURE SAVOIE et tous les actes induits par la mise en œuvre de la présente délibération.
(Votants : 29, pour : 29)

Finances

Monsieur le maire, ne prenant pas part aux votes des points n° 5 à n° 18, quitte la salle

5. Budget Général - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Jean-Marc Gonthier présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	29 285 284.95 €
Recettes de fonctionnement - Total	34 307 929.29 €
Resultat de Fonctionnement	**5 022 644.34 €**
Dépenses d'investissement - Total	8 507 527.89 €
Recettes d'investissemnet - Total	8 179 563.34 €
Résultat d'investissement	**- 327 964,55 €**
Résultat global	4 694 679.79 €
Restes à réaliser 2025	2 206 104.50 €

Le conseil municipal donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et approuve ce dernier, pour le Budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 28, pour : 28)

6. Budget Général - Affectation des résultats 2025

Monsieur Jean-Marc Gonthier expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2025, pour le Budget Général, laissent apparaître les résultats suivants :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	29 285 284,95 €
Recettes de fonctionnement - Total	34 307 929,29 €
Resultat de Fonctionnement	**5 022 644.34 €**
Dépenses d'investissement - Total	8 507 527.89 €
Recettes d'investissemnet - Total	8 179 563.34 €
Résultat d'investissement	**- 327 964,55 €**
Résultat global	4 694 679.79 €
Restes à réaliser 2025	2 206 104.50 €

- Il propose d'affecter les 4 694 679,79 euros de résultats 2025 comme suit :

Affectation des résultats 2025	Total en euros €
Résultat de fonctionnement	5 022 644,34 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026)	**2 488 575,29 €**
Réserve pour financement des investissement (1068) Dont, pour le financement des restes à réaliser 2024 : 2 206 104,50 €	**2 534 069,05 €**
Résultat d'investissement	-327 964,55 €
Résultat reporté d'Investissement (001) - Déficit (Au Budget Supplémentaire 2026)	**- 327 964,55 €**

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2025 du Budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter les 4 694 679,79 euros de résultats comme proposé ci-dessus, afin que ces écritures soient reprises au Budget Supplémentaire 2026.
(Votants : 28, pour : 28)

7. Budget annexe Eau - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Gilles Tresallet présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	605 391.95 €
Recettes de fonctionnement - Total	991 670.05 €
Resultat de Fonctionnement	**386 278.10 €**
Dépenses d'investissement - Total	721 668.36 €
Recettes d'investissemnet - Total	1 293 645.59 €
Résultat d'investissement	**571 977.23 €**
Résultat global	**958 255.33 €**
Restes à réaliser 2025	96 329.47 €

Le conseil municipal donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et approuve ce dernier, pour le Budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 28, pour :28)

8. Budget annexe Eau - Affectation des résultats 2025

Monsieur Gilles Tresallet présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	605 391.95 €
Recettes de fonctionnement - Total	991 670.05 €
Resultat de Fonctionnement	**386 278.10 €**
Dépenses d'investissement - Total	721 668.36 €
Recettes d'investissemnet - Total	1 293 645.59 €
Résultat d'investissement	**571 977.23 €**
Résultat global	**958 255.33 €**
Restes à réaliser 2025	96 329.47 €

Il propose d'affecter les 958 255,33 euros de résultats 2025 comme suit :

Affectation des résultats 2025	Total en euros €
Résultat de fonctionnement 2025	386 278.10 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026)	**386 278.10 €**
Résultat d'investissement 2025	571 977.23 €

Résultat reporté d'Investissement (001) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026) Dont, pour le financement des restes à réaliser 2025 : 96 329.47 €	**571 977.23 €**

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2025 du Budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter les 958 255,33 euros de résultat comme proposé ci-dessus, afin que ces écritures soient reprises au Budget Supplémentaire 2026.
(Votants : 28, pour : 28)

9. Budget annexe Assainissement - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Gilles Tresallet présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	594 709.95 €
Recettes de fonctionnement - Total	968 931.09 €
Resultat de Fonctionnement	**374 221.14 €**
Dépenses d'investissement - Total	136 332.97 €
Recettes d'investissemnet - Total	1 177 486.02 €
Résultat d'investissement	**1 041 153.05 €**
Résultat global	**1 415 374.19 €**
Restes à réaliser 2025	331 530.19 €

Le conseil municipal donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et approuve ce dernier, pour le Budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 28, pour : 28)

10. Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats 2025

Monsieur Gilles Tresallet expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2025, pour le Budget annexe Assainissement, laissent apparaître les résultats suivants :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	594 709.95 €
Recettes de fonctionnement - Total	968 931.09 €
Resultat de Fonctionnement	**374 221.14 €**
Dépenses d'investissement - Total	136 332.97 €
Recettes d'investissemnet - Total	1 177 486.02 €
Résultat d'investissement	**1 041 153.05 €**
Résultat global	**1 415 374.19 €**
Restes à réaliser 2025	331 530.19 €

Il propose d'affecter les 1 415 374,19 euros de résultats 2025 comme suit :

Affectation des résultats 2025	Total en euros €
Résultat de fonctionnement 2025	374 221.14 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026)	**374 221.14 €**
Résultat d'investissement 2025	1 041 153.05 €
Résultat reporté d'Investissement (001) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026) Dont, pour le financement des restes à réaliser 2025 : 331 530.19	1 041 153.05 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2025 du Budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter les 1 415 374,19 euros de résultat comme proposé ci-dessus, afin que ces écritures soient reprises au Budget Supplémentaire 2026.
(Votants : 28, pour : 28)

11. Budget annexe Parkings- Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Jean-Marc Gonthier présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	465 922.39 €
Recettes de fonctionnement - Total	467 120.77 €
Resultat de Fonctionnement	**1 198.38 €**
Dépenses d'investissement - Total	29 204.66 €
Recettes d'investissemnet - Total	432 722.84 €
Résultat d'investissement	**403 518.18 €**
Résultat global	**404 716.56 €**
Restes à réaliser 2025	0.00 €

Le conseil municipal donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et approuve ce dernier, pour le Budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 28, pour : 28)

12. Budget annexe Parkings- Affectation des résultats 2025

Monsieur Jean-Marc Gonthier expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2025, pour le Budget annexe Parkings, laissent apparaître les résultats suivants :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	465 922.39 €
Recettes de fonctionnement - Total	467 120.77 €
Resultat de Fonctionnement	**1 198.38 €**
Dépenses d'investissement - Total	29 204.66 €
Recettes d'investissemnet - Total	432 722.84 €
Résultat d'investissement	**403 518.18 €**
Résultat global	**404 716.56 €**
Restes à réaliser 2025	0.00 €

Il propose d'affecter les 404 716,56 euros de résultats 2025 comme suit :

Affectation des résultats 2025	Total en euros €
Résultat de fonctionnement 2025	1 198.38 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026)	**1 198.38 €**
Résultat d'investissement 2025	403 518.18 €
Résultat reporté d'Investissement (001) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026) Dont, pour le financement des restes à réaliser 2025 : 0.00	403 518.18 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2025 du Budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter les 404 716,56 euros de résultat comme proposé ci-dessus, afin que ces écritures soient reprises au Budget Supplémentaire 2026.
(Votants : 28, pour : 28)

13. Budget annexe Cinémas- Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Jean-Louis Silvestre présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	121 262.24 €
Recettes de fonctionnement - Total	142 450.06 €
Resultat de Fonctionnement	**21 187.82 €**
Dépenses d'investissement - Total	13 115.25 €
Recettes d'investissemnet - Total	16 293.41 €
Résultat d'investissement	**3 178.16 €**
Résultat global	**24 365.98 €**
Restes à réaliser 2025	3 855.27€

Le conseil municipal donne acte de la présentation du Le conseil municipal donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et approuve ce dernier, pour le Budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 28, pour : 28)

14. Budget annexe Cinémas- Affectation des résultats 2025

Monsieur Jean-Louis Silvestre expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2025, pour le Budget annexe Cinémas, laissent apparaître les résultats suivants :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	121 262.24 €
Recettes de fonctionnement - Total	142 450.06 €
Resultat de Fonctionnement	**21 187.82 €**
Dépenses d'investissement - Total	13 115.25 €
Recettes d'investissemnet - Total	16 293.41 €
Résultat d'investissement	**3 178.16 €**
Résultat global	**24 365.98 €**
Restes à réaliser 2025	3 855.27€

Il propose d'affecter les 24 365,98 euros de résultats 2025 comme suit :

Affectation des résultats 2025	Total en euros €
Résultat de fonctionnement 2025	21 187.82 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026) 1068 - Autres réserves Pour participer au financement des 3 855,27 de Restes à Réaliser 2025	**20 510.71 €** **677.11 €**
Résultat d'investissement 2025	3 178.16 €
Résultat reporté d'Investissement (001) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026) Pour participer au financement des 3 855,27 € de Restes à Réaliser 2025	3 178.16 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2025 du Budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter les 24 365,98 euros de résultat comme proposé ci-dessus, afin que ces écritures soient reprises au Budget Supplémentaire 2026.
(Votants : 28, pour : 28)

15. Budget annexe Biens du Revers - Approbation du compte financier unique 2025

Madame Nathalie Benoit présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Biens Du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	1 506.00 €
Recettes de fonctionnement - Total	52 696.55 €
Resultat de Fonctionnement	**51 190.55 €**
Dépenses d'investissement - Total	2 734.22 €
Recettes d'investissemnet - Total	5 770.35 €
Résultat d'investissement	**3 036.13 €**
Résultat global	**54 226.68 €**
Restes à réaliser 2025	0.00 €

Le conseil municipal donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et approuve ce dernier, pour le Budget annexe Biens Du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 28, pour : 28)

16. Budget annexe Biens du Revers - Affectation des résultats 2025

Madame Nathalie Benoit expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2025, pour le Budget annexe Biens Du Revers, laissent apparaître les résultats suivants :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	1 506.00 €
Recettes de fonctionnement - Total	52 696.55 €
Resultat de Fonctionnement	**51 190.55 €**
Dépenses d'investissement - Total	2 734.22 €
Recettes d'investissemnet - Total	5 770.35 €
Résultat d'investissement	**3 036.13 €**
Résultat global	**54 226.68 €**
Restes à réaliser 2025	0.00 €

Elle propose d'affecter les 54 226,68 euros de résultats 2025 comme suit :

Affectation des résultats 2025	Total en euros €
Résultat de fonctionnement 2025	51 190.55 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026)	**51 190.55 €**
Résultat d'investissement 2025	3 036.13 €
Résultat reporté d'Investissement (001) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026) Dont, pour le financement des restes à réaliser 2025 : 0.00	3 036.13 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2025 du Budget annexe Biens Du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter les 54 226,68 euros de résultat comme proposé ci-dessus, afin que ces écritures soient reprises au Budget Supplémentaire 2026. (Votants : 28, pour : 28)

17. Budget annexe Régie de transport public de personnes - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur Éric Laboureix présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Transport Public De Personnes de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	1 222 520.92 €
Recettes de fonctionnement - Total	1 431 420.36 €
Resultat de Fonctionnement	**208 899.44 €**
Dépenses d'investissement - Total	4 995.64 €
Recettes d'investissemnet - Total	21 944.91 €
Résultat d'investissement	**16 949.27 €**
Résultat global	**225 848.71 €**
Restes à réaliser 2025	0.00 €

Le conseil municipal donne acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et approuve ce dernier, pour le Budget annexe Transport Public De Personnes de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 28, pour : 28)

18. Budget annexe Régie de transport public de personnes – Affectation des résultats 2025

Monsieur Éric Laboureix présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 du Budget annexe Transport Public De Personnes de la commune de La Plagne Tarentaise, résumé comme suit :

Resultats	CFU 2025 (réalisé)
Dépenses de fonctionnement - Total	1 222 520.92 €
Recettes de fonctionnement - Total	1 431 420.36 €
Resultat de Fonctionnement	**208 899.44 €**
Dépenses d'investissement - Total	4 995.64 €
Recettes d'investissemnet - Total	21 944.91 €
Résultat d'investissement	**16 949.27 €**
Résultat global	**225 848.71 €**
Restes à réaliser 2025	0.00 €

Il propose d'affecter les 225 848,71 euros de résultats 2025 comme suit :

Affectation des résultats 2025	Total en euros €
Résultat de fonctionnement 2025	208 899.44 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026)	**208 899.44 €**
Résultat d'investissement 2025	16 949.27 €
Résultat reporté d'Investissement (001) - Excédent (Au Budget Supplémentaire 2026) Dont, pour le financement des restes à réaliser 2025 : 0.00	16 949.27 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2025 du Budget annexe Transport Public De Personnes de la commune de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter les 225 848,71 euros de résultats comme proposé ci-dessus, afin que ces écritures soient reprises au Budget Supplémentaire 2026. (Votants : 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la séance.

19. Budget General - Approbation des subventions 2026 aux associations - inferieures à 23 000 €

Monsieur Jean-Marc Gonthier ne prend pas part au vote pour la subvention à l'Amicale des équipiers 92.
Monsieur Philippe David ne prend pas part au vote pour la subvention à l'Amicale des donneurs de sang du canton d'Aime.
Monsieur Jean-Louis Silvestre ne prend pas part au vote pour la subvention au Syndicat d'initiative de la Cote d'Aime – Valezan (le pouvoir de monsieur Christian VIBERT n'est pas pris en compte).
Madame Claudie Silvestre rappelle que la commission Culture, Sport et Vie associative a étudié les demandes de subventions (subventions inférieures à 23 000 €) pour 2026 et que toute association souhaitant bénéficier d'une subvention publique doit s'engager à respecter les principes d'un contrat d'engagement républicain.
Elle précise que le montant total des subventions 2026 s'élève à 116 600 €.

Monsieur le maire précise que la subvention attribuée au Comité Régional de canoë-kayak AURA s'inscrit dans le cadre de l'organisation des Championnats de France qui se dérouleront cette année sur le territoire.
Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions 2026, inférieures à 23 000 €, telles que présentées :

Associations	Votants	Pour	Contre	Abstention
Amicale des équipiers 92	28	28	0	0
AOM - Association Organisation Manifestation	29	27	0	2. Evelyne Faggianelli Pascal Paviet Salomon
Amicale des donneurs de sang du canton d'Aime	28	28	0	0
Syndicat d'initiative de la Côte d'Aime - Valezan	27	25	0	2 Evelyne Faggianelli Pascal Paviet Salomon
Autres associations	29	29	0	0

20. Budget Général - Approbation des subventions 2026 supérieures à 23 000€ et des conventions d'objectifs

Monsieur le maire ne prend pas part au vote pour la subvention au CBLS - Club Bob Luge Skeleton.
Monsieur Franck Arpin ne prend pas part au vote pour la subvention au Club des Sports de La Plagne.

Madame Claudie Silvestre rappelle que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23.000 Euros, la signature d'une convention est obligatoire, conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 et qu'un contrôle financier et d'activités, sera régulièrement effectué en application des dispositions du même Décret.
Elle indique que les demandes de subventions des associations et leurs dossiers ont été étudiés en commission Culture, Sport et Vie associative du 26/05/2026.
Elle indique que pour 2026, la commune reconnaît l'intérêt local des actions initiées par les associations suivantes et qu'elle souhaite soutenir financièrement leurs activités pour les montants indiqués :

Associations	**SUBVENTION 2026 - €**
CABE - cercle d'échecs du Bassin Annemassien	35 000 €
AOM - Association Organisation Manifestation	55 000 €
FCHT - Football Club Haute Tarentaise	24 000 €
La Plagne Eaux Vives	25 000 €
Club des sports de La Plagne	43 000 €

Par conséquent, elle propose de conclure une convention d'objectif avec chacune des associations précitées, définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation et les modalités de contrôle et d'évaluation des subventions attribuées.
Suite à la demande de précision de madame Evelyne Faggianelli, monsieur le maire explique que le montant attribué à l'association CABE (Cercle d'Échecs du Bassin Annemassien) a été fixé dans les mêmes conditions que l'année précédente.
Il informe que la demande de subvention de l'association FCHT (Football Club Haute Tarentaise) s'élève de nouveau à 24 000 €, comme les années antérieures à 2025, précisant qu'une subvention exceptionnelle de 26 000 € avait été allouée l'an dernier.
Le conseil municipal approuve les projets de conventions d'objectifs et le versement des subventions aux associations précitées, conformément aux montants indiqués et aux conditions fixées dans les projets de conventions d'objectifs.
Il autorise monsieur Eric LABOUREIX, 1er Adjoint à signer la convention d'objectifs à conclure avec l'association CBLS, Club Bob Luge Skeleton, et plus généralement tout document en lien avec la convention précitée.
Il autorise monsieur le maire à signer les conventions d'objectifs à conclure avec les quatre autres associations, et plus généralement tout document en lien avec la présente délibération.
(Votants pour CBLS - Club Bob Luge Skeleton et Club des Sports de La Plagne : 28, pour : 28)
(Votants pour les autres Associations : 29, pour : 29)

Ressources humaines

21. Modalités de renouvellement du Comité Social Territorial local

Monsieur Philippe David rappelle que les collectivités dont l'effectif est au moins égal à 50 agents doivent obligatoirement créer un Comité Social Territorial (CST) : ce CST a été créé en 2022 pour la commune de la Plagne Tarentaise.
Dans le cadre des prochaines élections professionnelles du 10 décembre 2026, l'organe délibérant doit statuer, après consultation des organisations syndicales représentatives, à savoir Force Ouvrière (FO), la Confédération Générale du Travail (CGT), la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) et le Syndicat National des Directeurs Généraux et directeurs adjoints des Collectivités Territoriales (SNDGCT) qui ont été consultées et ont émis un avis favorable à la reconduction des modalités actuelles d'organisation du CST suivantes :
- 4 représentants du personnel titulaires et 4 suppléants,
- Le paritarisme entre le collège employeur et celui des représentants du personnel,
- Le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Il précise que la présente délibération abroge la délibération n° 2022-127 du 7 juin 2022.
Le conseil municipal fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 4 et à 4 représentants suppléants du personnel.
Il fixe le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 4 et à 4 représentants suppléants de la collectivité.
Il décide de recueillir l'avis des représentants de la collectivité en application de l'article R 252-37 du CGFP.
(Votants : 29, pour : 29)``

22. Création d'un emploi non permanent pour suivi de projet

Monsieur Philippe David explique que la commune de La Plagne Tarentaise a décidé de mener un projet d'obtention du label villes et villages fleuris à un niveau de 3 ou 4 fleurs.
Pour cela, il y a lieu de créer un emploi non permanent sur le cadre d'emploi des agents de maitrise territoriaux relevant de la catégorie B, à temps complet, pour permettre de recruter un agent contractuel chargé de mener à bien ledit projet à compter du mois de juin 2026 pour une durée minimale d'un an ; lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient.

L'agent sera recruté en tant que chargé de mission espaces verts, en charge du label « villes et villages fleuris ». Il sera directement rattaché au responsable adjoint du service voirie cadre de vie et interviendra de manière transversale au sein des équipes du service.
Cet agent devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans un poste similaire. Sa rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.
Le conseil municipal décide de créer, à compter du mois de juin 2026 pour une durée minimale d'un an, un emploi non permanent pour mener à bien le projet d'obtention du label villes et villages fleuris à un niveau de 3 ou 4 fleurs sur un des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à temps complet.
Il autorise le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, sur le fondement de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique, dans les conditions présentées.
(Votants : 29, pour : 29)

23. Opération jobs d'été 2026 - Création d'emplois non permanents

Monsieur Philippe David rappelle que, chaque année, la commune de La Plagne Tarentaise permet à des jeunes âgés de 16 à 20 ans, d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée d'un mois maximum au sein des services municipaux. Les postes ouverts chaque année ont déjà permis à plusieurs centaines de jeunes de se forger une expérience.
Il propose de reconduire cette opération sur la période estivale 2026 et de recruter 16 jeunes durant les mois de juillet et août 2026 qui se verront confier des tâches administratives, en lien avec l'enfance jeunesse, la culture, le patrimoine, l'accueil ou des tâches techniques (voirie, espaces verts, entretien des sentiers, …).
Le conseil municipal décide la création de 16 emplois équivalents temps plein non permanents d'adjoints techniques, d'adjoints d'animation ou d'adjoints administratifs pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
(Votants : 29, pour : 29)

Madame Johanna Ougier-Simonin s'excuse et quitte définitivement la séance.

Urbanisme-Foncier

24. Cession pour régularisation emprise foncière en faveur de Monsieur et Madame Dequidt Rémi et Charlotte

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que suite au bornage en date 16 octobre 2025 de la parcelle cadastrée section K n°608 située au lieudit « Prariond » sur la commune déléguée de Macot, une régularisation foncière est nécessaire.
Ce bornage a eu lieu dans le cadre de l'acquisition par les époux Déquidt de la parcelle cadastrée section K n°608. Lors de ce bornage il est apparu que la propriété empiète pour environ 5 m^2 sur le domaine public. Il s'agit d'une situation de déclassement de fait puisque cet espace n'est plus utilisé pour la circulation, et un arrêté d'alignement a été réalisé.
Ainsi, s'agissant d'un délaissé de voirie, il a perdu de facto son caractère de dépendance du domaine public routier : il relève donc du domaine privé communal.
Afin de régulariser la situation, une proposition d'acquisition du délaissé a été réalisée auprès de M. et Mme Déquidt Rémi et Charlotte, présentée en commission d'urbanisme en date des 3 et 19 novembre 2025 et acceptée au prix de 120 €/m^2 par les susnommés.
Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle cadastrée section K n° 2127 d'une superficie de 5 m^2 en faveur des époux DEQUIDT au prix de 120 €/m^2 soit un total de 600 € (SIX CENTS euros), ainsi que le projet d'acte réalisé par le cabinet FCA, tel que présenté.
Il accepte que ladite cession soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative et que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette cession soient pris en charge par les consorts Déquidt, acquéreur.
Il autorise monsieur Daniel-Jean Véniat, maire délégué de la commune déléguée de Bellentre et adjoint à l'urbanisme à représenter la commune dans l'acte réalisé en la forme administrative et tous les documents afférents à ce dossier.
(Votants : 28, pour : 28)

25. Désignation des candidats à la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le maire rappelle que la Directrice Départementale des Finances Publiques (DDFiP) l'a invité par courrier du 30 mars 2026 à proposer une liste de membres, en nombre double, répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires, au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.
La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.
Il indique avoir reçu à ce stade les candidatures suivantes pour les transmettre au Directeur départemental des finances publiques :

- Jean-Luc Boch
- Noémie Nicot
- Éric Laboureix
- Fabienne Astier
- Franck Arpin
- Daniel-Jean Véniat
- Johanna Ougier-Simonin
- Jezabel Le Goff
- Jean-Marc Gonthier
- Claude Schneider
- Simon Astier
- Yvon Broche
- Jacques Vibert
- Rachel Montmayeur
- Monique Collomb
- Robert Astier

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public pour ces nominations.
Il propose les candidats suivants à la commission communale des impôts directs : Jean-Luc Boch, Noémie Nicot, Éric Laboureix, Fabienne Astier, Franck Arpin, Daniel-Jean Véniat, Johanna Ougier-Simonin, Jezabel Le Goff, Jean-Marc Gonthier, Claude Schneider Simon Astier, Yvon Broche, Jacques Vibert, Rachel Montmayeur, Monique Collomb, Robert Astier. (Votants : 28, pour : 28)

26. Désignation d'un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs

Monsieur le maire rappelle que les acquisitions et cessions immobilières poursuivies par la commune peuvent être réalisées en la forme administrative.
Le maire a ainsi qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune étant cependant partie à l'acte en qualité d'acquéreur ou de vendeur, celle-ci doit être représentée par un adjoint.
Le conseil municipal approuve la désignation d'un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs.
Il désigne monsieur Daniel-Jean Véniat, maire délégué de la commune déléguée de Bellentre et adjoint à l'urbanisme pour représenter la commune dans les actes passés en la forme administrative.
(Votants : 28, pour : 28)

Informations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée lors de la séance du 7 avril 2026, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions que j'ai été amenées à prendre depuis la réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2026

Marchés à procédure adaptée

Signature des marchés et avenants de travaux, fournitures et services suivants, depuis la convocation du conseil municipal du 5 mai 2026 :

N° marchés	Objet	titulaire	montant HT	montant TTC
MAPA 26-06	Travaux de reprise d'un glissement de terrain et sécurisation des canalisations enterrées EU et EP au hameau de Montorlin	BASSO PIERRE ET FILS	102 996,90 € HT	123 596,28 € TTC
MAPA 25-35	Campagne de reconnaissances géotechniques dans le cadre du projet d'aménagement d'une déviation de Mâcot : avenant N°1	2 SAVOIE GEOTECHNIQUE	- 1 928,00 € HT	- 2 313,60 € TTC
MAPA 22-032	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : avenant N°3	SCET	+ 13 400,00 € HT	+ 16 080,00 € TTC

Décisions

Signature des décisions prises depuis la convocation du conseil municipal du 5 mai 2026 :

Date	n°décisions	objet
28/04/2026	2026-0013	Police municipale - Demande de subvention au titre du FIPD 2026 pour l'installation de caméras de vidéoprotection
28/04/2026	2026-0014	Contentieux devant le tribunal administratif – recours déposé par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble ISBAS II – saisine de Maitre Zoé BORY
28/04/2026	2026-0015	Budget Général 2025 – Provisions pour risques au 31/12/2025
28/04/2026	2026- 0016	Budget Général 2025 – Provisions pour dépréciation d'actifs circulants au 31/12/2025
28/04/2026	2026-0017	Budget annexe des Parkings 2025 – Provisions pour dépréciation d'actifs circulants au 31/12/2025
07/05/2026	2026-0018	Budget Annexe cinémas 2026 – virement de crédits n°1
15/05/2026	2026-0019	Contrat de location pour un local de stockage au Cervin
13/05/2026	2026-0020	Contrat de location pour un local situé à Plagne Soleil dans l'immeuble le Cervin
18/05/2026	2026-0021	TERRE, TERROIR, TARENTAISE : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie
18/05/2026	2026-0022	Convention de mise à disposition d'une licence de débit de boissons de quatrième catégorie
18/05/2026	2026-0023	Résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général du marché de gestion et d'exploitation des salles de cinéma - lot 1 Cinéma de Montchavin
18/05/2026	2026-0024	Résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général du marché de gestion et d'exploitation des salles de cinéma - lot 2 - cinéma de Plagne Centre

Monsieur le maire informe l'assemblée que la fête Terre, Terroir, Tarentaise se tiendra sur la commune de La Plagne Tarentaise à l'automne prochain.
Madame Evelyne Faggianelli note que le titulaire du marché n°22-032 est SCET, alors que la commune avait retenu CITADIA.
Monsieur Daniel-Jean Véniat évoque le cabinet qui a été retenu pour l'acquisition des parcelles sur le tracé de la déviation.
Madame Evelyne Faggianell s'étonne puisqu'il est noté que l'objet du marché est lié à l'élaboration du PLU, ajoutant que SCET apparaissait déjà dans les marchés à procédure adaptée présentés en mars, également sans lien avec la déviation.
Après consultation de la Directrice Générale Adjointe des services techniques, de l'urbanisme, de l'eau et de l'assainissement, monsieur le maire précise que la société CITADIA a été reprise par la SCET.

Questions orales

Question de madame Evelyne Faggianelli
1) **Pouvons-nous avoir des nouvelles de l'ascenseur valléen ?**
Dans un article du 15 mai dernier, le Dauphiné Libéré faisait état d'une concertation qui débuterait le 26 mai. Or, le site annoncé ne fait pas mention de l'appareil de la Plagne.
Monsieur le maire indique que des réunions régulières sont organisées, notamment avec la SOLIDEO, afin d'avancer sur ce dossier et le financement de l'équipement.
Il avise qu'une fois le projet stabilisé, une réunion de présentation sera organisée, conformément à l'engagement qu'il a pris, et espère qu'elle pourra se tenir avant la fin du mois de juin.
Il ajoute que la réunion de concertation prévue par la SOLIDEO n'aura pas lieu avant courant septembre, voire début octobre.
En réponse à madame Evelyne Faggianelll, monsieur le maire confirme que la réunion de d'information se tiendra sur la commune.

Monsieur le maire clôture la séance à 19h45.

Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

Bellentre La Côte d'Aime Valezan Macot La Plagne
La Plagne Tarentaise

Conseil municipal du 05 juin 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt six
Le 05 juin 19 heures 30
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel-Jean Véniat, maire délégué
Etaient présents :
Arpin Franck, Benoit Nathalie, Coleur Amandine, Collomb Monique, Cowx Fiona, David Philippe, Empereur Séverine, Faggianelli Evelyne, Gonthier Jean-Marc, Laboureix Éric, Le Goff Jézabel, Nicot Noémie, Ougier Pierre, Schneider Claude, Semay Anne, Silvestre Claudie, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel-Jean, Villiod Nathalie
Excusés :
Astier Fabienne (pouvoir à Laboureix Éric), Blanchet Arnaud (pouvoir à Coleur Amandine), Cote Angélique (pouvoir à Collomb Monique), Paviet-Salomon Pascal (pouvoir à Faggianelli Evelyne), Rubi Simon (pouvoir à Schneider Claude), Vibert Christian (pouvoir à Silvestre Jean-Louis)
Absents : Astier Robert, Boch Jean-Luc, Ougier-Simonin Johanna
Formant la majorité des membres en exercice
Madame Faggianelli Evelyne est élue secrétaire de séance

Administration Générale
1.Avenant n°4 à la convention – cahier des charges – Carrière de sable de la Plagne avec la SARL Carrières de la Plagne

Administration Générale

1. Avenant n°4 a la convention – cahier des charges – carrière de sable de la plagne avec la SARL carrières de la plagne

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées section N n°979, 1390 et 1552 au lieu-dit « La Plagne », signée le 18 Mai 2015 avec la SARL Carrières de la Plagne, pour l'exploitation d'un gisement de sable siliceux et quartzite.
Il précise que trois avenants ont été signés respectivement le 15/01/2018, le 10/12/2024 et le 16/07/2025 qui portent sur :
- Avenant n°1 : recalcul de la durée de validité de ladite convention (20 ans consécutifs, à partir de la date de délivrance de l'arrêté préfectoral portant renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter la carrière, à savoir le 5 mars 2018).
- Avenant n°2 : agrément de la commune afin de déposer la procédure administrative permettant le remblaiement de la fosse existante à l'aide de matériaux inertes extérieurs au site, dans la mesure où le projet respecte la notice de présentation du projet datée de novembre 2023.
- Avenant n°3 : obtention d'un accord par les services de l'Etat au plus tard le 30 juin 2026, pour la réalisation du projet déposé le 28 février 2025 par la SARL CARRIERES DE LA PLAGNE.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que, par courrier du 05 août 2025, la société Carrières de la Plagne a informé la Commune que des parts sociales de leur société ont été achetées par la SAS CORP Descombes, Monsieur Descombes devenant le gérant de la société.
Il rappelle au conseil municipal que l'exploitant est dans l'attente de l'obtention d'un accord par les services de l'Etat, il est donc nécessaire de reporter la durée de l'avenant n° 3, au 30 juin 2027.
Le conseil municipal approuve le contenu de l'avenant n°4 à la convention – cahier des charges – Carrière de sable de la Plagne avec la SARL Carrières de la Plagne, tel que présenté.
Il autorise monsieur Daniel-Jean Véniat, maire délégué de la commune déléguée Bellentre et adjoint à l'urbanisme, à signer l'avenant n°4 ainsi que tous les actes induits par la mise en œuvre de la présente délibération.
(Votants : 26, pour : 26)

Le maire délégué, monsieur Daniel-Jean Véniat clôture la séance à 20h00

La Plagne Tarentaise

Ecoles

Bérengère Choirat

Bérangère Choirat, directrice de l'école de La Côte d'Aime, quitte l'établissement en cette fin d'année scolaire à la suite de sa mutation.
Avec ses collègues, ainsi qu'avec le soutien des services de la mairie, elle a largement contribué à faire évoluer et grandir cette belle école, toujours avec engagement et bienveillance. La commune de La Plagne Tarentaise la remercie pour son implication et la qualité de son travail, et lui souhaite une belle continuation ainsi que beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.
La commune tient également à remercier chaleureusement Marie-Laure Cormorand, qui part à la retraite après de nombreuses années passées auprès des enfants du groupe scolaire Albert Perrière à Macot en tant que professeur des écoles. Son implication et sa bienveillance ont été très appréciées. Nous lui souhaitons une retraite heureuse, riche en projets et en moments précieux.
À l'occasion des fêtes des écoles, les parents d'élèves ont également organisé une très belle fête en l'honneur de ces deux enseignantes.

Marie-Laure Cormorand

Face aux épisodes caniculaires successifs, la commune de La Plagne Tarentaise s'est mobilisée afin de mettre en place des actions dans les différentes écoles pour la fin d'année scolaire, ainsi qu'au centre de loisirs de Macot en prévision de l'accueil des enfants cet été.

École de Bellentre

- Installation de ventilateurs dans la classe de maternelle.
- Mise à disposition d'une climatisation mobile en phase de test.
- Demande de devis en cours pour la pose de films solaires sur les vitrages afin de limiter la chaleur.

École de La Côte d'Aime

- Installation d'une toile d'ombrage au-dessus de la terrasse.

École de Macot

- Installation d'une toile d'ombrage dans la cour des maternelles.

Centre de loisirs de Macot

Les six ventilateurs de l'école de Macot sont disponibles pour être utilisés si nécessaire.
Les enfants passant une grande partie de la journée en extérieur, les locaux accumulent moins de chaleur que les salles de classe.
La salle de sieste, la plus exposée, sera rafraîchie à l'aide de deux ventilateurs.
Si besoin, les fenêtres pourront également être protégées du soleil pour maintenir une température plus agréable.
La commune de La Plagne Tarentaise remercie les équipes éducatives et d'animation, ainsi que les services techniques, pour leur mobilisation auprès des enfants.
Elle reste vigilante face aux épisodes de fortes chaleurs et continuera d'adapter les dispositifs si nécessaire

Manifestations

Musi'Plagne

La Plagne Tarentaise

Bonne nouvelle pour cet été : le Musi'Plagne revient pour une nouvelle édition et promet, une fois de plus, de faire vibrer notre commune au rythme de la musique. Rendez vous tous les mecredis de l'été à 18h30.

5 août 2026 à 18h30
Duo violoncelle et harpe
Eglise Sant François de Sales - Valezan
Deux jeunes musiciennes, deux instruments qui n'attendaient que de se rencontrer.
Sensible. Complice. Vibrant

12 août 2026 à 18h30
Beau Sexe
Stade de Macot chef-lieu
Un nom qui fait sourire ! Deux grenoblois débarquent avec leur guitare, leur batterie et leurs chansons bien à eux.
Inattendu. Attachant. Francophone

19 août 2026 à 18h30
And'Joy
Place Albert Perrière - Plagne Centre
Les And'Joy, un groupe électro-pop issu de la région : quarante ans de pop et de rock revisités avec une énergie «électro» irrésistible.
Electrisant. Généreux. Incontournable

26 août 2026 à 18h30
Solsoum
Espace de verdure de la bibliothèque de Bellentre
Un duo singulier porté par deux voix, le violoncelle et les arpèges de la guitare.
Partage. Intime. Solaire.

Cet été, la nature a la parole !

La Plagne Tarentaise

Au fil de projections, d'ateliers et de balades, la commune de La Plagne Tarentaise vous propose cet été une programmation dédiée au développement durable.
De la pollution plastique au cœur du Népal aux sommets filmés sur les hauteurs de Valezan, en passant par un atelier pour repenser nos modes de vie et une balade immersive dans les vergers — autant d'invitations à voir le monde autrement, tout près de chez soi.
On vous donne rendez-vous tous les mardis et jeudis

04 août 2026 à 18h30
Le chemin des sommets
Salle polyvalente de Macot chef-lieu

06 août 2026 à 18h30
Atelier 2 tonnes
Bibliothèque de Bellentre
Et si vous pouviez changer les 30 prochaines années ? Relevez le défi en équipe, découvrez les solutions face au dérèglement climatique et choisissez les actions pour construire un avenir plus durable.
Sur inscription avant le 04 août 2026
15 personnes max
04.79.09.71.52
mairie@laplagnetarentaise.fr

20 août 2026 à 9h30
Visite accompagnée des Vergers de Macot
Macot
Sur inscription : 15 personnes max
04.79.09.71.52
mairie@laplagnetarentaise.fr

Cinémas

Nos cinémas de Plagne Centre et de Plagne Montchavin sont ouverts tout l'été.

Cinéma de La Plagne Montchavin :
Ouvert du lundi au vendredi
Une séance à 18h et une séance à 21h00
Toutes les informations sur
https://cinemamontchavin.ticketingcine.com

Nouveauté cet été : le Little Films Festival
Tous les mercredis à 17h, une séance spécialement dédiée aux enfants pour leur faire découvrir la magie du grand écran et partager un beau moment en famille.

Cinéma de Plagne Centre :
Ouvert tous les jours
Une séance à 18H et une séance à 20H30.
Toutes les informations sur
https://cinemaplagnecentre.ticketingcine.com

Animations autour du patrimoine

Inscriptions fortement conseillées avant 11h 30 le jour même à mairie@laplagnetarentaise.fr ou 04.79.09.71.52
En partenariat avec la FACIM

Lundi 17 août 2025 de 17h à 18h15
Secrets d'ors à l'église de Mâcot
Au coeur de cette église, plus qu'un voyage dans le temps, une invitation à percer les mystères de la technique et des savoir-faire des articles de la période baroque.
Gratuit

Programme Syndicat d'initiative La Côte d'Aime-Valean

04 août, 11 août et 18 août 2026 de 9h à 12h
Les balades de Serge et Bruno
Partez à la découverte des secrets des paysages locaux avec un accompagnateur passionné et passionnant. Participation libre. Rdv devant le bureau du Syndicat d'Intiative à La Côte d'Aime.

Tous les vendredis (7, 14 août)
10h-12h : visite libre de la maison de Joannes, rdv à Montméry devant la fruitière
17h30-19h30 : Marché artisanal et des producteurs devant la mairie déléguée de La Côte d'Aime.
Exposition «le gypaète patrouilleur des parois» : Au travers d'une 20aine de photographies, découvrez la vie quotidienne du gypaète barbu ainsi que les mesures de protection de l'espèce. Rdv à la fruitère.

Vendredi 07 août 2026
16h : Visite du moulin à eau de Pierrolaz. Avec Raymond, venez découvrir son moulin à eau d'antan et les nombreux outils d'époque. Participation libre. Rdv devant le bureau du Syndicat d'initiative
18h-20h : bal dansant avec Folkmiouse, devant la mairie déléguée de La Côte d'Aime
Vendredi 14 août - à partir de 19h30 : Repas concert à l'auberge de Valezan : l'auberge vous accueille pour un repas sur le son endiablant du groupe And'Joy, un duo aux sonorités pop et festives. Réservations conseillées auprès de l'auberge. Plus d'information sur https://www.lacotedaime.com/Syndicat-Initiative/

Informations

Permanence maires délégués

- Jean-Louis Silvestre, maire délégué de La Côte d'Aime tient une permanence tous les lundis de 16h à 18h à la mairie de déléguée de La Côte d'Aime.

Directeur de la publication : Monsieur le maire, conception et illustration : service communication,
Imprimé par nos soins en 400 exemplaires, Crédits photos : La Plagne Tarentaise,